

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat Mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès (SPIPA) - Modification des statuts - Validation - Approbation

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/146 en date du 28 février 2003, le Conseil de Communauté a décidé l'adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Syndicat Mixte de Protection contre les Inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA).

La création de cette structure qui regroupe les communes d'Ambarès, Ambès, Bassens, Lormont, Saint-Louis de Montferrand et Saint-Vincent de Paul, le Département de la Gironde, le Grand Port Maritime de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2003.

Par délibération n° 2005/0215 du 25 mars 2005, le Conseil de Communauté a validé la modification de l'article 9 des statuts du SPIPA portant sur la répartition de la clé de financement à la suite du retrait du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Par délibération n° 2008/0485 en date du 18 juillet 2008, le Conseil a décidé de porter sa participation financière de 35 % à 45 % au même niveau que le Conseil Général de la Gironde, pour compenser le retrait du Grand Port Maritime.

Pour sa part, la Communauté Urbaine de Bordeaux a désigné, par délibération n°2008/0207 du Conseil de Communauté en date du 25 avril 2008, 4 représentants qui sont :

- M. Gérard LAGOFUN
- M. Maurice PIERRE
- M. Claude SOUBIRAN
- M. Jean-Pierre TURON.

Par délibération n° 2008/0400 du 18 juillet 2008, le Conseil de Communauté a confirmé cette désignation et a désigné 4 suppléants qui sont :

- M. Gérard CHAUSSET
- M. Jean-Louis COUTURIER
- Mme Paulette FOURCADE

- Mme Anne WALRYCK.

Lors des séances des 10 juin 2008 et 13 janvier 2009, le Comité Syndical a accepté la modification de l'article 6 des statuts portant sur l'administration du syndicat mixte qui consiste à ce que chaque titulaire (14 au total) puisse avoir son suppléant et représenter, si nécessaire, sa collectivité.

Le nouvel article 6 libellé ainsi, annule et remplace le précédent.

« Article 6 : Comité syndical

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de 14 délégués :

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants communaux représentant chaque commune adhérente (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune)
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants représentant le Département de la Gironde,
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants représentant la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les délégués titulaires et, en leur absence, leurs délégués suppléants, disposent chacun d'une voix.

Ils sont élus par les assemblées délibérantes respectives en leur sein et suivant le sort de ces assemblées quant à la durée de leur mandat.

Le Comité Syndical ne peut délibérer valablement qu'avec un quorum fixé à 8.

Il débat des questions relevant de l'objet du syndicat tel que défini à l'article 2. Il décide des actions à entreprendre, examine l'état d'avancement des actions déjà engagées et les valide. Il vote le budget annuel et ses modifications éventuelles ».

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir valider la proposition de la modification des statuts telle que proposée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 AOÛT 2009

PUBLIÉ LE : 31 AOÛT 2009

M. MAURICE PIERRE